

Publications des départements et des offices de la Confédération

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 09-14746 / 100443
MECALP TECHNOLOGY SA, 1260 Nyon
atelier de décolletage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
66 H
13.10.2009–31.10.2012 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 09-14749 / 100382
Groupe Minoteries SA, 1523 Granges-près-Marnand
production farines, Mix-Céréalis / Ensachage.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
8 H, 2 F
01.04.2009–31.03.2010 (Modification)
- 09-14750 / 102027
Galexis AG, 1024 Ecublens VD
lignes des commandes, service des transports (livraisons)
besoins spéciaux de consommation
27 H, 1 F
22.10.2009–31.10.2012 (Renouvellement/modification)
- 09-14751 / 102059
Honegger Nettoyages AG, 1700 Fribourg
nettoyage chez Micarna SA à Courtepin
besoins spéciaux de consommation
10 H
16.10.2009–31.10.2012 (Renouvellement/modification)

- 09-14754 / 108984
Planzer Transports SA, 1131 Tolochenaz
chauffeurs véhicules légers, personnel des quais
besoins spéciaux de consommation
12 H
05.11.2009–30.11.2012 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 09-14739 / 111698
SAFLOG SA, 1213 Onex
département transport; livraison des bagages perdus par les compagnies aériennes
ou sur le site de l'aéroport de Genève. Ces livraisons se font auprès des
clients/passagers dans les cantons de GE, VD, FR, NE, VS et BE.
besoins spéciaux de consommation
7 H
17.08.2009–31.08.2012 (Nouveau permis)
- 09-14745 / 111716
Elite Rent-a-Car SA, 1201 Genève
service de location de véhicules; secteur des réservations (voiture et limousine
avec chauffeur), préparation et nettoyage (garage) des véhicules.
besoins spéciaux de consommation
2 H, 6 F
01.09.2009–31.08.2012 (Nouveau permis)
- 09-14747 / 100218
JESA SA, - Moncor
atelier-production: injection plastique, décolletage, finition montage/rectifiage,
département plastique.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
46 H
22.10.2009–31.10.2012 (Renouvellement)
- 09-14752 / 109349
Maison de Vessy, 1234 Vessy
Veilleurs/veilleuses de nuit
besoins spéciaux de consommation
7 H, 17 F
01.10.2010–31.12.2010 (Renouvellement)
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr
- 09-14753 / 100142
MAPEI SUISSE SA, 1642 Sorens
tours de séchage de poudre d'acétate de polyvinyle
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
8 H
12.11.2009–30.11.2012 (Renouvellement/modification)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 09-14748 / 101339
Petroplus Refining Cressier S.A., 2088 Cressier NE
laboratoire de contrôle
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
5 H
12.11.2009–31.10.2011 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 09-14679 / 101432
Caran d'Ache SA, 1226 Thônex
atelier des presses à injecter (atelier plastique)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
4 H, 5 F
02.09.2009–31.08.2012 (Renouvellement)
- 09-14681 / 100681
Bombardier Transportation (Switzerland) AG, 1844 Villeneuve VD
maintenance et réparation dans les dépôts CFF des véhicules INOVA dans toute la Suisse (par exemple, réparations sous garanties, urgentes ou complexes qui ne peuvent être effectuées par le personnel technique des CFF).
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
8 H
01.08.2009–31.07.2012 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 09-14683 / 101968
Société industrielle de Sonceboz SA, 2605 Sonceboz-Sombeval
fabrication et montage de produits mécatroniques automobiles; décolletage, usinage (CNC), injection plastique.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
195 H, 120 F
01.08.2009–31.08.2012 (Renouvellement)

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 09-14652 / 111736
Alcatel-Lucent Suisse SA, 1215 Genève
intervention de dépannage des installations Alacatel-Lucent chez leurs clients (télécommunication, transmission de données, informatique, etc).
besoins spéciaux de consommation
2 H
01.08.2009–31.07.2012 (Nouveau permis)
- 09-14653 / 111737
Alcatel-Lucent Suisse SA, 1023 Crissier
intervention de dépannage des installations Alacatel-Lucent chez leurs clients (télécommunication, transmission de données, informatique, etc).
besoins spéciaux de consommation
2 H
01.08.2009–31.07.2012 (Nouveau permis)

- 09-14654 / 111738
Alcatel-Lucent Suisse SA, 1004 Lausanne
intervention de dépannage des installations Alacatel-Lucent chez leurs clients
(télécommunication, transmission de données, informatique, etc).
besoins spéciaux de consommation
2 H
01.08.2009–31.07.2012 (Nouveau permis)
- 09-14680 / 100284
Reitzel (Suisse) SA, 1860 Aigle
service de piquet pour l'atelier de fabrication du vinaigre
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
03.09.2009–31.08.2012 (Renouvellement)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 09-14655 / 111765
Swiss International Air Lines SA, 1215 Genève
Maintenance
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
32 H
01.08.2009–31.07.2012 (Nouveau permis)
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr

**Permis de travail en continu atypique (sans alternance)
(art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)**

- 09-14682 / 101968
Société industrielle de Sonceboz SA, 2605 Sonceboz-Sombeval
fabrication et montage de produits mécatroniques automobiles; décolletage,
usinage (CNC), injection plastique.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
203 H, 120 F
01.08.2009–31.07.2012 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

1^{er} septembre 2009

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail